

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

-----

## ARRETE N°2022/146A du 08 novembre 2022 portant sur l'habilitation des agents communaux au Répertoire Electoral Unique

**Le Maire de la Commune du PALAIS-SUR-VIENNE,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** les lois n° 1046, 1047 et 1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales ;

**VU** les décrets n° 2018-343 du 9 mai 2018, 2018-350 du 14 mai 2018, n° 2018-450 et 2018-451 du 6 juin 2018 ;

**VU** les circulaires du 12 juillet 2018 et du 21 novembre 2018 réformant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales ;

**VU** le code électoral et notamment son article L 18,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire que certains agents de la commune aient accès à certaines données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion de ce répertoire,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner ces agents habilités,

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Annule et remplace l'arrêté 59A2020 en date du 04 juillet 2020.

**ARTICLE 1 :** Monsieur **Ludovic GERAUDIE**, Maire de la commune du Palais-sur-Vienne, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité accès, dans la limite de leur besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique de la commune du Palais-sur-Vienne à :

- **Véronique GOURSAUD née DUMAINE** le 10 août 1966 à Saint-Junien (Haute-Vienne), adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,

- **Sandra TROLIO**, née le 31 mars 1971, à Limoges (Haute-Vienne), adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,

- **Agathe SUCHET** née le 09 mars 1972 à Soyaux (Charente), adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

Dans ce cadre, **Mesdames Véronique GOURSAUD née DUMAINE, Sandra TROLIO et Agathe SUCHET**, seront habilitées à accéder, avec le profil « responsable électoral » aux données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique (REU).

**ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 09 novembre 2022.

**ARTICLE 3** : Tout recours formé contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat ;
- transmis au procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance ;
- notifié aux intéressées.

Fait au Palais-sur-Vienne,  
Le 08 novembre 2022  
Ludovic GERAUDIE  
Maire



Transmis à la Préfecture le : 09 novembre 2022  
Publié le : 09 novembre 2022  
Notifié aux intéressées le : 09 novembre 2022

Véronique GOURSAUD

Sandra TROLIO

Agathe SUCHET